

Image not found or type unknown



Donnation d une maison d'habitation

Par **havart**, le **07/03/2012** à **10:05**

Bonjour, mon mari a eu une donation d une maison dont nous nous sommes occupés et réaménagés à notre goût, de la part de ses parents de leur vivant dont ils avaient l'usufruit, au bout de dix ans mon mari a demandé leurs accords pour la vendre, la maison est vendue et nous aurions aimé savoir si avec l'argent de la vente, pouvons-nous acheter en commun notre future maison ou seulement mon mari uniquement